

VALIDITE DES DOCUMENTS

ATTENTION !

Il faut distinguer 2 périodes de validité différentes concernant la FICHE BAREME et la FICHE SANITAIRE.

- La FICHE SANITAIRE est à remplir pour l'année scolaire (valable de septembre à fin juillet)
- La FEUILLE BAREME est à remplir chaque début d'année civile (valable de janvier à fin décembre)

COMMENT S'ETABLIT LA FACTURATION ?

La facturation sera établie en fonction de vos revenus, sachant que la base de calcul référente est déterminée sur la ligne « salaires et assimilés » (tarifs établis avec la C.A.F).

La fiche barème dûment remplie devra être accompagnée de votre avis d'imposition ou de non imposition.

Votre tarification est calculée grâce au barème fourni. Les habitants des communes adhérentes au S.I.R.A.E bénéficient d'une réduction d'environ 50% sur les vacances et les mercredis, que votre enfant vienne le matin et/ou l'après-midi. Les présences sont comptabilisées par journée.

Pour les dossiers incomplets, ou manquerait la feuille barème ou la fiche d'imposition, la tarification maximum sera appliquée. En cas de fiche sanitaire manquante ou incomplète, l'enfant ne pourra pas être accueilli sur les communes du SIRAE.

La facture détaillée est établie en fin de mois. Elle est à régler directement au Trésor Public de Renwez.

• Pour les personnes ayant les aides de la C.A.F, du Conseil Général, M.S.A ou C.E Peugeot-Citroën, les bons sont à remettre **obligatoirement** lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s). Nous les remplissons, les renverrons aux organismes concernés et nous les déduisons de votre facture.

ATTENTION ! Les bons ne seront plus acceptés après la période des vacances.

TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR LE S.I.R.A.E SONT CONFIDENTIELS ET LES INFORMATIONS QUI Y SONT CONSIGNÉES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE DIVULGUÉES.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter

Le Président, Régis DEPAIX,

Mairie de Montcornet, 2 rue des Vieux Prés,
08090 MONTCORNET , Tél. 03.24.54.81.10

Ou

Le Directeur Stéphane FAYTRE au 06.08.73.37.53

SYNDICAT INTERCOMMUNAL RURAL POUR
L'ACCUEIL DE L'ENFANT



COMMUNES DE ARREUX- CLIRON- HARCY-
LONNY- MONTCORNET- RENWEZ

**LE S.I.R.A.E
UN ATOUT DE PROXIMITE,
UN SERVICE POUR LES ENFANTS,
UN ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES ENFANTS**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document des renseignements concernant le rôle de notre structure et le fonctionnement des services qui vous sont proposés pour la garde de votre ou vos enfants.

LE S.I.R.A.E QU'EST-CE QUE C'EST ?

Agréé Accueil de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H) par la D.D.J.S. (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) en partenariat avec la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales), le S.I.R.A.E (Syndicat Intercommunal Rural pour l'Accueil de l'Enfant) est un regroupement de six communes : **ARREUX, CLIRON, HARCY, LONNY, MONTCORNET et RENWEZ.**

Le S.I.R.A.E a pour but de proposer un service d'accueil, d'animation et de restauration à des enfants de 2 ans (enfants scolarisés) à 11 ans, sur les plages d'accueil **PERISCOLAIRE**, le **MERCREDI** et durant les **PETITES et GRANDES VACANCES SCOLAIRES**. Il apporte une contribution aux familles dont l'emploi du temps ne correspond pas avec les horaires d'école et qui ont besoin de faire garder leurs enfants, les mercredis et pendant les vacances.

L'équipe d'animateurs permanents a pour mission d'assurer l'accueil des enfants, de veiller à leur sécurité, de créer des liens avec les familles en les informant régulièrement et en répondant au mieux à leurs besoins et de proposer aux enfants des activités de qualité à caractère culturel, artistique et sportif.

Le S.I.R.A.E assure un service de restauration par l'intermédiaire d'un traiteur. Les menus sont élaborés par un diététicien et assurent un équilibre alimentaire adapté aux besoins de l'enfant de moins et de plus de six ans.

Il assure également un service de transport pour les enfants qui déjeunent sur un autre site ou lors des sorties le mercredi et pendant les vacances.

COMMENT S'ORGANISENT LES DIFFERENTS SERVICES PROPOSES PAR LE S.I.R.A.E ?

ACCUEIL PERISCOLAIRE

<u>LIEUX</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>RESTAURATION</u> De 12h à 13h30 (commande des repas à confirmer sur le point d'accueil avant 9h) Tarif 4.16 €	<u>ACTIVITES</u> (communes à tous les points d'accueil)
ARREUX	• 7h30-9h et 16h30-18h30 SALLE POLYVALENTE, place de la Mairie Tél. 03.24.53.01.93	SALLE POLYVALENTE Place de la Mairie - ARREUX	De nombreuses activités manuelles à thème sont proposées aux enfants pendant l'accueil périscolaire et ce, tout au long de l'année scolaire. Lorsque le temps le permet, le plus souvent les enfants peuvent profiter de la cour de récréation. Ils peuvent ainsi pratiquer des activités physiques et sportives et se détendre avant la reprise des cours. Les équipes d'animation sont à l'écoute des enfants et chaque demande ou chaque besoin trouvera une réponse dans la limite du possible. Les enfants établissent eux-mêmes un règlement intérieur qui définit des règles de vie au sein de l'accueil. Des élections de délégués sont prévues courant octobre afin de susciter chez l'enfant une conscience civique et de développer chez lui le sens des responsabilités.
CLIRON	• 7h30-9h et 16h30-18h30 POINT D'ACCUEIL DE L'ECOLE, route nationale Tél. 03.24.54.80.63	SALLE POLYVALENTE DE HARCY (Transport effectué par le mini bus du SIRAE)	
HARCY	• 7h30-9h et 16h30-18h30 SALLE POLYVALENTE Tél. 03.24.35.13.88	SALLE POLYVALENTE DE HARCY	
LONNY	• 7h30-9h et 16h30-18h30 POINT D'ACCUEIL DE L'ECOLE, rue des Cannes Tél. 03.24.54.95.96	SALLE POLYVALENTE DE HARCY (Transport effectué par le bus scolaire)	
MONTCORNET	• 7h30-9h et 16h30-18h30 POINT D'ACCUEIL DE L'ECOLE, place du Château Tél. 03.24.53.33.93	SALLE POLYVALENTE Place de la Mairie - ARREUX (transport effectué par le bus scolaire)	
RENWEZ	• 7h30-9h et 16h30-18h30 MAISON DES JEUNES, 12 route de la Boutillette RENWEZ Tél. 03.24.54.56.04	MAISON DES JEUNES 12 route de la Boutillette RENWEZ	

MERCREDIS RECREATIFS

LIEU	MAISON DES JEUNES - 12 route de la Boutillette - RENWEZ
HORAIRES	<u>Dès le premier mercredi suivant la rentrée scolaire</u> De 7H30 à 12H et de 13H30 à 18H30
RESTAURATION	De 12H à 13H30 (salle du bas de la Maison des jeunes)
ACTIVITES	Les activités sont définies chaque début d'année par l'équipe pédagogique qui établit un planning prévisionnel édité au mois de janvier distribué aux familles ensuite.

PETITES ET GRANDES VACANCES (Toussaint - Noël - Février - Pâques - Juillet)

LIEUX	En fonction du calendrier prévisionnel édité en janvier de chaque année. A noter que le S.I.R.A.E assure l'animation de ses accueils de loisirs, à tour de rôle, dans les salles polyvalentes des communes adhérentes qui sont mises à sa disposition.
HORAIRES	De 7H30 à 12H et de 13H30 à 18H30
RESTAURATION	De 12H à 13H30 (sur le lieu de l'Accueil de Loisirs au tarif de 4.16 €)
TRANSPORT	Un service de navette est mis en place matin et soir. Ce service est gratuit. Il est impératif de respecter les inscriptions du transport.
ACTIVITES	Comme pour les mercredis, le thème des vacances est défini dans le planning prévisionnel édité chaque année

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les documents relatifs à une inscription au S.I.R.A.E sont à votre disposition sur chaque point d'accueil ou en Mairie de Montcornet. Pour chaque famille il convient de remplir :

- **une fiche barème** et d'y joindre la photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition. La facturation sera établie en fonction de vos revenus (voir détails dans le paragraphe « comment s'établit la facturation ? »).
- **une fiche sanitaire** par enfant en renseignant parfaitement toutes les rubriques (à noter que celle-ci doit impérativement être fournie lors de la première inscription de l'enfant). Cette fiche est confidentielle. Elle doit être remplie à partir du carnet de santé de l'enfant. Elle est conservée sur le point d'accueil de votre enfant et est emportée lors des sorties extérieures, afin de permettre aux animateur et/ou au médecin d'avoir tous les renseignements nécessaires concernant votre enfant pour pallier au mieux un problème de santé ou un accident éventuel.
- **une fiche de pré-inscription** par enfant mensuelle ou hebdomadaire en fonction des possibilités de chacun, sachant qu'il est toujours possible d'amener un enfant dans un accueil en cas d'urgence ou de prévenir par téléphone. En revanche en ce qui concerne les repas du midi, les animateurs doivent être prévenus en cas d'inscription d'urgence ou au contraire de désistement avant 9 heures le matin, heure de la commande des repas. En cas d'absence non justifiée, le repas sera facturé.